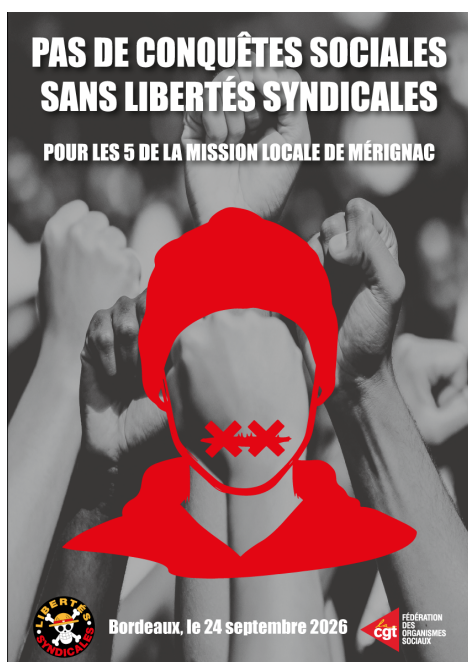


CGT Missions Locales Nouvelle-Aquitaine



DOSSIER DE PRESSE

**MOBILISATION du 24 septembre 2026 en soutien aux 5
camarades en correctionnelle
Audience le 24 septembre**



Contacts CGT

La Fédération des Organismes Sociaux CGT : Vincent DELVALLE : 06.64.13.98.13

La CGT ML Nouvelle-Aquitaine : Emilie GIRODOLE : 06.89.37.66.59, Loïc AJORQUE : 06.29.92.64.33

SOMMAIRE

Page 3 *Chronologie* 2024–2025: Chronologie des événements – Mission Locale Technowest

Page 6 *Courrier* 10 avril 2025: Courrier d'alerte du syndicat CGT Missions Locales Nouvelle-Aquitaine des dégradations des conditions de travail et demande de rendez-vous avec la présidence.

Page 9 *Tract N°1* 18 avril 2025: “Stop à la maltraitance de salarié.e.s. Mission Locale de Mérignac”

Page 10 *Tract N°2* 24 avril 2025: “Stop à la maltraitance de salarié.e.s Mission Locale de Mérignac” appel à la mobilisation en soutien à Guillaume.

Page 11 *Presse* 28 avril 2025 - Article Sud Ouest : “ “Climat délétère” à la Mission Locale Technowest”

Page 12 *Tract N°3* 5 février 2026: “Mission Locale Technowest : Ils brisent les salariés, musèlent les élus, trahissent les jeunes - ça suffit !” Appel à la grève pour le 27 février 2026

Page 14 *Lien* 27 février 2026 : Lien Youtube : prises de parole

Page 15 *Tract N°4* 5 mars 2026: “Mission Locale Technowest Mérignac mobilisation pour les libertés syndicales” 2026

Page 16 *Courrier* 5 mars 2026 : Courrier “Aux 16 Maires de l’Agglomération de Mérignac”

Page 17 *Presse* 1er avril 2026 - Article Sud Ouest : “Conflit social, plaintes : Technowest la Mission Locale impossible ?”

Page 18 *Presse* 18 mai 2026 - Article Sud Ouest: “Gironde : licenciement en série, signalement et nouvelle plainte ... à la Mission Locale Technowest, une fabrique à problèmes?”

Page 21 *Affiche* 1er juin 2026 : “Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales pour les 5 de la Mission Locale de Mérignac”

Page 22 *Motion* 3 juin 2026 : Motion du 54ème congrès CGT: “Face à la répression la CGT répond mobilisation”

Page 23 *Presse* 27 août 2026 - Article Sud-Ouest: “En changeant de locaux, la Mission Locale Technowest “tourne la page”

Page 24 *Affiche* 8 septembre 2026: Dernière affiche d’appel au rassemblement du 24 septembre 2026

Page 25 *Tract n°5* 8 septembre 2026 : “Mission Locale de Mérignac : nos 5 camarades en correctionnelle”

Page 26 *Contact CGT*



Chronologie: 2024–2025: Chronologie des événements – Mission Locale Technowest

FIN D'ANNÉE 2024 – Restructuration, surcharge de travail et premières alertes syndicales

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2024 - Suppression de poste et surcharge de travail

Annnonce de la non-reconduction des contrats CDD sur l'antenne de Blanquefort (perte de 1,5 équivalent temps plein). Les effectifs passent de 3,3 à 1,8 ETP.

7 octobre 2024 : Réunion de service. La direction félicite Toyfia (conseillère Mission Locale, syndiquée CGT) pour son implication. Annonce de la réintégration des équipes CEJ (Contrat Engagement Jeune) au sein des équipes généralistes. Cette réorganisation entraîne une surcharge de travail immédiate (passage de 5,3 à 3,3 ETP pour gérer l'antenne et les permanences).

29 octobre 2024 : Réception par les salariés d'un mail d'information syndicale de la CGT.

NOVEMBRE 2024 – Engagement syndical et dégradation de la santé

4 novembre 2024 Toyfia, Céline (conseillère Mission Locale, syndiquée CGT) et Zulbiya (conseillère Mission Locale, syndiquée CGT) informent la direction de leur future présence à la réunion syndicale.

12 novembre 2024 : Information syndicale organisée à l'Union Locale CGT de Mérignac.

14 novembre 2024 : Toyfia est convoquée à un entretien par la direction, sans objet précis. Lors de cet échange, la direction l'interroge de manière répétée sur sa participation à la réunion syndicale.

20 novembre 2024: Dépôt de la liste complète CGT pour les élections professionnelles. (2 mandats titulaires et 2 mandats suppléants)

Au cours du mois de novembre, Toyfia alerte la direction sur la dégradation de son état de santé et la surcharge de travail. Elle effectue seule le travail correspondant à 1,5 ETP supplémentaire. Début de son arrêt maladie.

DÉCEMBRE 2024 – Alertes collectives et absence de réponses structurelles

5 décembre 2024 : Céline, alerte le CSE sur la surcharge de travail à Blanquefort suite aux départs non remplacés.

12 décembre 2024 : Guillaume, conseiller et syndiqué CGT, adresse un mail à la direction et à la présidence pour signaler le mal-être profond de l'équipe.

17 décembre 2024: Réunion du dernier CSE en mandat (pas d'étiquette syndicale). La direction reconnaît les difficultés mais propose une optimisation des ressources et le recours éventuel au bénévolat ou aux services civiques.

31 décembre 2024: Démission d'un conseiller CEJ. L'équipe ne compte plus que 2,8 ETP.

ANNÉE 2025 – Élections, sanctions disciplinaires et judiciarisation

4 janvier 2025: Mail de Toyfia à la direction et au Président dénonçant sa souffrance au travail et demandant une médiation ainsi qu'une protection urgente.

16 janvier 2025: Remise à Toyfia, candidate aux élections, d'une convocation à un entretien disciplinaire avec mise à pied conservatoire immédiate. L'antenne tombe à 1,8 ETP. Nouvelle alerte au CSE (toujours en mandat car élection le 20 janvier) par Céline.

17 janvier 2025 : Arrêt maladie de Guillaume (reconnu accident du travail)

20 janvier 2025 : Arrêt maladie de Céline (reconnu accident du travail)

20 janvier 2025 : Élections du CSE. La liste CGT est élue dès le 1er tour avec 37 voix sur 52. Céline, Toyfia, Zulbiya et Loïc (conseiller, élu titulaire CSE CGT, Délégué Syndical CGT et trésorier du syndicat CGT Missions Locale) sont alors élus. (Céline en arrêt de travail et Toyfia mise à pied)



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaicgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>

www.mlcgt.fr

20 janvier 2025 : Convocation des animateurs d'antennes, dont Zulbiya et Guillaume (en arrêt), avec destitution de leurs missions de référents d'antenne

Février – Mars 2025: Refus de licenciement et la mission locale conteste la décision de l'inspecteur du travail auprès du Tribunal Administratif

24 février 2025: Première réunion d'installation des nouveaux élus CGT au CSE.

6 mars 2025 : L'Inspection du travail refuse le licenciement de Toyfia et évoque un faisceau d'indices convergents caractérisant l'existence d'un lien discriminatoire avec son mandat et son appartenance syndicale. Toyfia demande sa réintégration.

AVRIL 2025 – Pressions, sanctions et alertes graves

1er avril 2025 : Reprise de Céline et Guillaume après deux mois et demi d'arrêt.

2 avril 2025: La direction refuse que Guillaume soit assisté par le CSE pour son entretien de reprise.

3 avril 2025: Entretiens individuels de reprise Céline et Guillaume avec les co-directrices et le Président. Mobilité imposée aux deux salariés, avec interdiction de retour à l'antenne où ils travaillaient depuis dix-sept ans. Retrait définitif de la fonction d'animateur pour Guillaume. Guillaume enregistre l'entretien suite au refus d'assistance. La direction menace de porter plainte. **Guillaume repart en arrêt, un choc étant reconnu en accident du travail.**

4 avril 2025 : Céline alerte sur un danger grave et imminent pour Guillaume et elle-même.

8 avril 2025: Notification de dispense d'activité avec maintien de salaire pour Toyfia jusqu'à la décision du tribunal administratif.

08 avril 2025: **Convocation de Guillaume à un entretien préalable le 28 avril 2025 pouvant aller jusqu'au licenciement + mise à pied à titre conservatoire à effet immédiat**

10 avril 2025 : Courrier du syndicat CGT Missions Locales N-A pour alerter sur les dégradations des conditions de travail et demander une audience avec la présidence de la Mission Locale.

18 avril 2025 : 1er tract d'alerte du syndicat CGT Missions Locales Nouvelle-Aquitaine

13 avril 2025: Le CSE alerte l'Inspection du travail sur le recours abusif aux contrats précaires et le délit d'entrave.

22 avril 2025: Le Président félicite les salariés pour la labellisation mais dénonce des attaques mensongères. Diffusion d'un tract du CSE retraçant les faits.

23 avril 2025: Appel au calme de la direction par mail aux salariés servant à attaquer le CSE. Interdiction faite au CSE d'utiliser la boîte mail professionnelle et le logo Mission Locale.

24 avril 2025 : 2ème tract d'alerte du syndicat CGT Missions Locales Nouvelle-Aquitaine avec appel à la mobilisation en soutien à Guillaume le jour de son entretien préalable à sanction disciplinaire

25 avril 2025: Avertissement adressé à une camarade pour diffusion du tract CGT, tandis que la CFDT diffuse sans sanction.

28 avril 2025: Entretien préalable au licenciement de Guillaume. Mobilisation CGT de soutien devant le Mission Locale. Reconnaissance de l'accident du travail de Toyfia. **Article dans Sud Ouest sur le "climat délétère".**

MAI- JUILLET 2025 – Licenciement et poursuites pénales

12 mai 2025: Notification du licenciement de Guillaume. (Guillaume va contester son licenciement au Conseil des prud'hommes)

19 mai 2025: Interdiction formelle faite au CSE de diffuser des informations aux salariés sur leur courriel professionnel.

2 juillet 2025: Guillaume reçoit trois significations d'actes pénaux pour diffamation lancés par la co-direction et le Président.



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

17 juillet 2025 : Intervention d'un huissier au domicile de Céline, Toyfia, Zulbiya, Loïc et Guillaume pour convocation au tribunal correctionnel.

18 juillet 2025 : Arrêt maladie de Zulbiya et de Céline (reconnus accident de travail)

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2025 – Isolement des élus et poursuite des entraves

1er septembre 2025 : Recrutement d'une Responsable RH, ancienne secrétaire CGT de l'Union Locale CGT de Mérignac.

5 septembre 2025: Courrier demandant aux élus en accident du travail de restituer le matériel professionnel avant le 12 septembre 2025, avec menace de saisir les Prud'hommes.

10 octobre 2025 : Coupure des accès serveur, des mails et des téléphones pour deux élus en accident du travail.

13 octobre 2025: Comparution au tribunal correctionnel. Renvoi au 24 septembre 2026. Caution de quatre mille euros demandée aux directrices.

NOVEMBRE– DECEMBRE 2025 – Reconnaissance des accidents du travail et nouvelles irrégularités

13 novembre 2025: Conciliation aux Prud'hommes pour Guillaume. L'inspecteur du travail adresse un courrier au Président dans le cadre de l'enquête. Concernant le dossier d'accident du travail de juillet, l'employeur transmet des éléments inexacts à la CPAM, prétendant que Céline se serait rendue chez un huissier sur son temps de travail. Le document transmis est sans signature ni destinataire. L'étude d'huissier dément ces affirmations.

17 novembre 2025 : Reconnaissance des accidents du travail de juillet pour Zulbiya et Loïc.

12 décembre 2025: Envoi du DUERP 2025 par mail avec demande d'avis sous sept jours.

16 décembre 2025: Le CSE refuse cette consultation par mail et exige une réunion extraordinaire le 6 janvier 2026. Aucune réponse de la direction.

17 et 18 décembre 2025: Consultation par mail à nouveau sur la Prime de Partage de la Valeur. Le 17 décembre à dix-huit heures, la RH envoie le mail de consultation. Le 18 décembre à neuf heures cinquante-neuf, la direction annonce le versement aux salariés sans attendre l'avis du CSE. Le CSE dénonce l'absence de délibération et la proratisation discriminatoire pour les salariés malades.



Courrier: 10 avril 2025: Courrier d'alerte du syndicat CGT Missions Locales Nouvelle-Aquitaine des dégradations des conditions de travail et demande de rendez-vous avec la présidence.



**Syndicat Régional CGT
Missions Locales & Insertion
Nouvelle-Aquitaine**

Président de la Mission Locale
Technowest
9 rue Montgolfier
33700 MERIGNAC

Bordeaux, le jeudi 10 avril 2025

Objet : Dégradation des conditions de travail – demande de rendez-vous

Monsieur le Président,

Notre Syndicat reçoit de nombreuses sollicitations et alertes de salarié(e)s de la structure que vous présidez. Celles-ci concernent les mauvaises conditions de travail et les multiples pressions voire intimidations subies par une partie du personnel, plus particulièrement par celles et ceux syndiqués à la CGT.

Comme vous le savez, la liste présentée par la CGT aux élections du CSE du 20 janvier 2025 a été élue. Depuis, nous constatons diverses pratiques de la direction contraires aux dispositions légales et conventionnelles :

- Accès non autorisé des anciens élus à la boîte mail Délégué du Personnel (actif au 04/04/2025)
- Changement d'affectation imposée à des salarié.e.s contrairement aux dispositions de notre Convention Collective Nationale (CCN) qui précise dans son article 3.3 *"[...] Après consultation des instances représentatives du personnel, les éventuels changements d'affectation se feront en premier lieu sur la base du volontariat. [...]".*
- Retrait de missions de façon unilatérale à des salarié.e.s
- Dégradations des conditions de travail

Syndicat CGT ML & Insertion de Nouvelle-Aquitaine
Union Départementale CGT Gironde
44, cours Aristide Briand
33000 – Bordeaux
cgtmilina@gmail.com



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

- Abus de CDD, de contrats aidés et de service civique pour remplacer des postes pérennes. Nous vous rappelons que :
 - *Le CDD ne peut, quel que soit son motif, avoir ni pour objet, ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise* (Article L 1242-1 du Code du Travail)
 - *"L'embauche est faite, en règle générale, sous le régime du contrat à durée indéterminée". [...]* article 3.2.1 de la CCN
- Janvier 2025 : mise à pied conservatoire puis demande de licenciement d'une salariée, élue de la CGT au CSE. Le refus du licenciement notifié par l'Inspection du Travail précise que *« le motif disciplinaire allégué en appui de la demande n'est pas constitué »* ... *« faisceau d'indices convergents caractérisant l'existence d'un lien discriminatoire entre d'un côté, la demande [de licenciement] et, de l'autre côté, la candidature, le mandat et l'appartenance syndicale de ladite salariée »*
- La détérioration de l'état de santé des salariés due aux dégradations des conditions de travail. Les arrêts maladies se multiplient. Les risques psycho sociaux sont réels.
- ...etc...

Les élu(e)s du CSE ont déposé un droit d'alerte le 08/04/2025 (en cours)

La CGT dénonce l'ensemble de ces pratiques contraires aux dispositions légales. La santé des salariés est impactée. L'employeur doit *« prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »* (Article L4121-1 du Code du Travail).

D'autre part, nous constatons que les salariés syndiqués à la CGT sont plus particulièrement visés. Certains indicateurs semblent démontrer l'existence d'une situation de discrimination syndicale.

La CGT demande l'arrêt immédiat de telles pratiques et des actions concrètes pour éradiquer toute forme d'éventuelle discrimination.

Syndicat CGT ML & Insertion de Nouvelle-Aquitaine
Union Départementale CGT Gironde
44, cours Aristide Briand
33000 – Bordeaux
cgtmilina@gmail.com



La CGT accompagnera l'ensemble de ses camarades et veillera au rétablissement de conditions de travail normales pour tous les salariés.

Afin d'échanger sur la situation et dans le but de trouver des solutions, la CGT vous demande audience aux dates et lieu qui vous conviendront.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Pour le Bureau,

Emilie GIRODOLE

Secrétaire Générale du Syndicat CGT
ML & Insertion N.A

Copie à :

- Inspection du Travail
- Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux – Montreuil (93100)
- Union Nationale des Missions Locales – Paris

Syndicat CGT ML & Insertion de Nouvelle-Aquitaine
Union Départementale CGT Gironde
44, cours Aristide Briand
33000 – Bordeaux
cgtmilina@gmail.com



Tract N°1: 18 avril 2025: "Stop à la maltraitance de salarié.e.s. Mission Locale de Mérignac"



CGT MILINA
STOP À LA MALTRAITANCE DE
SALARIÉ.E.S
MISSION LOCALE MERIGNAC

Les co-directrices de la Mission Locale s'attaquent à la CGT en tentant de mettre hors jeu des camarades et salarié.e.s :

16 janvier : remise de lettre de convocation à un entretien préalable à sanction disciplinaire et prise d'effet immédiate d'une mise à pied conservatoire avec maintien de salaire à une camarade qui se présente au election CSE

20 janvier : suite aux élections au CSE (Comité Social et Économique), la liste CGT présentée par notre syndicat a été élue.

27 janvier : entretien préalable à une sanction disciplinaire de la camarade

28 janvier : demande par la co-direction d'une autorisation de licenciement à l'inspection du travail

6 mars : après enquête de l'inspection du travail, elle refuse le licenciement indiquant que « le motif disciplinaire allégué en appui de la demande n'est pas constitué » et évoquant un « faisceau d'indices convergents caractérisant l'existence d'un lien discriminatoire entre d'un côté, la demande [de licenciement] et, de l'autre côté, la candidature, le mandat et l'appartenance syndicale de ladite salariée ».

4 avril : Il a été constaté qu'un ancien membre du CSE (plus sous mandat) a toujours accès à la boîte mail Délégué du Personnel. Ce qui trahit la confidentialité des échanges.

ET CE N'EST PAS FINI CAR DEUX AUTRES SALARIÉ.E.S SONT VISÉS PAR LA CO-DIRECTION DE LA MISSION LOCALE TECHNOWEST...QUI LEUR DEMANDE DE QUITTER LEUR ANTENNE D'AFFECTATION ET TROUVER UN AUTRE LIEU DE TRAVAIL...

Les salarié.e.s sont au plus bas... les élu.e.s CSE s'inquiètent fortement pour leur santé et ont donc activé leur droit d'alerte de danger grave et imminent.

Les élu.e.s seront reçu.e.s lundi 14 avril pour procéder à une enquête afin de faire la lumière sur ces événements.

LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT-ILS AU COURANT DE CES PRATIQUES ?

CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE ET DOIT CESSER AU PLUS VITE !!!

LA CGT DEMANDE QUE CES PRATIQUES S'ARRÊTENT IMMÉDIATEMENT !



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Tract N°2: 24 avril 2025: "Stop à la maltraitance de salarié.e.s Mission Locale de Mérignac" appel à la mobilisation en soutien à Guillaume.



CGT MILINA
STOP À LA MALTRAITANCE DE SALARIÉ.E.S

MISSION LOCALE MERIGNAC

Le Président et les co-directrices de la Mission Locale s'attaquent à la CGT en tentant de mettre hors jeu des camarades et salarié.e.s :

LA CABALE CONTINUE !



Avant même que le **CSE** se soit réuni le 14 avril dans l'objectif de la résolution du droit d'alerte pour risques graves déposé le 7 avril, la co-direction et le président continuent leur acharnement.

Seulement 3 jours après le dépôt du droit d'alerte, **Guillaume** reçoit une lettre de mise à pied sans maintien de salaire et convocation à un entretien préalable au licenciement pour le 28 avril.

CELA DEVIENT UNE CHASSE À L'HOMME !

En 30 ans, aucun salarié n'a connaissance d'un seul licenciement au sein de la Mission Locale, en 4 mois, cela fait **2 salarié.e.s (qui plus est syndiqué.e.s CGT)** menacés de licenciement !

Les membres du Conseil d'administration ont été informé le 18 avril par la CGT de ces pratiques dangereuses et nocives pour la santé psychique des salariés.

Le Président demande que les procédures suivent leur cours...

Nous sommes présents pour défendre les salariés !
et ne pouvons rester silencieux, ni inactifs !!

RENDEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE POUR SOUTENIR GUILLAUME LORS DE SON ENTRETIEN PRÉALABLE AU LICENCIEMENT :

**LE 28 AVRIL À 16H DEVANT LE SIÈGE DE LA MISSION LOCALE
TECHNOWEST À MERIGNAC !**

**AUJOURD'HUI GUILLAUME - QUI SERA LE
PROCHAIN !**



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaicgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

20 Bordeaux Agglo

BORDEAUX

Le centre d'animation délocalise son accueil de loisirs

Les 6-12 ans du centre Bastide-Benauges passent la quinzaine à l'école de la Benauges : un choix lié notamment à un nouvel incident cet hiver

Le mail a été envoyé le 17 avril aux parents qui avaient inscrit leur enfant au centre de loisirs pour ces vacances de printemps, et son contenu est clair : « De nombreuses incivilités ont été constatées ces dernières semaines au centre d'animation. Nous le déplorons et nous refusons que les enfants continuent d'y être confrontés. La sécurité physique, affective et morale est une priorité de notre projet pédagogique. Il est donc de notre devoir de protéger les mineurs que nous accueillons. » Et d'annoncer que les 72 enfants seront accueillis à l'école élémentaire de la Benauges toute proche pour les deux semaines. « Nous avons toute confiance dans la qualité de l'équipe du centre et leur accompagnement », souligne une mère croisée au parc Pinçon. « Mais forcément, cela nous inquiète, un an après la fermeture d'un mois. » Le 29 mars 2024 en effet, la direction du centre d'animation Bastide-Benauges annonçait une fermeture d'un mois « pour protéger le personnel », l'un de ses membres ayant été agressé verbalement dans un contexte déjà tendu. Les activités avaient été maintenues sur des sites extérieurs.

Cohabitation

Laurent Girardeau et Fanny Dujardin, directeur général des centres d'animation de Bordeaux et adjointe de direction de celui de la Benauges, évoquent notamment cette année le comportement d'un adolescent pendant les vacances de février, dans un contexte de cohabitation des générations parfois tendu. « Nous sommes aussi un centre social et beaucoup de populations différentes se croisent ici, ce qui peut être bénéfique mais aussi problématique quand la configuration des locaux ne permet pas toujours d'avoir des enfants au calme pour leurs activités », note Fanny Dujardin. Cette dernière insiste sur des ados plus désabusés depuis quelques an-

nées et le Covid, ainsi qu'une violence verbale plus importante. « Le constat est le même qu'il y a un an : nous ne sommes pas assez nombreux (1) pour répondre à leurs attentes. » Laurent Girardeau relève les progrès réalisés après la fermeture de 2024, « même si elle n'a logiquement pas été comprise par la population » : l'écoute et le soutien des partenaires (Ville et CAF), une augmentation des heures d'accompagnement jeunesse, la création d'un poste d'animateur de la vie locale. Et la pose d'un portail métallique qui, couplé avec une intensification de la présence policière, a déplacé le trafic de stupéfiants qui s'était installé devant l'entrée du centre.

Moyens supplémentaires

Dans ce contexte de tensions revenues en ce début d'année, décision a donc été prise de déplacer l'accueil de loisirs 6-12 ans à l'école de la Benauges, à 200 mètres du centre. Une catégorie d'âge où les inscriptions ont fortement augmenté depuis 2023 : si 72 enfants sont à l'école de la Benauges, 36 sont à l'école Thiers. « La grande majorité de cet accueil à Bordeaux se fait déjà dans les écoles », rappelle Sylvie Schmitt, adjointe municipale à l'éducation. « Nous nous sommes organisés avec les agents d'entretien notamment pour que cela soit possible dans une école qui accueille déjà le centre de loisirs de Bordeaux handball. »

Au centre comme à la mairie, on considère ce transfert comme une expérimentation, sans assurer que les mercredis et les prochaines vacances des 6-12 ans se passeront à l'école. Sylvie Schmitt annonce « des moyens supplémentaires pour des actions spécifiques avec les acteurs du quartier en termes d'animation, de médiation et de prévention ».

Yannick Delneste

(1) Vingt-cinq personnes y travaillent, à temps plein ou partiel.



SOCIAL

« Climat délétère » à la Mission locale Technowest

Depuis plusieurs mois que des tensions ont émergé, la structure se déchire. Aujourd'hui, les membres du CSE appellent à la mobilisation alors que la direction veut l'apaisement

Marie-Lilas Vidal

ml.vidal@sudouest.fr

Depuis plusieurs mois, le dialogue semble rompu entre les membres du CSE, l'instance représentative du personnel, et l'équipe dirigeante et gouvernante de la Mission locale Technowest, association d'insertion professionnelle qui couvre un territoire de 16 communes en Gironde. L'objet de la rupture porte principalement sur des procédures disciplinaires engagées contre deux salariés de la structure. Un appel à la mobilisation, aujourd'hui, a été lancé par des représentants syndicaux CGT, liste élue au CSE en janvier dernier, devant l'antenne de Mérignac, rue Montgolfier.

Ce qui a mis le feu aux poudres : la mise à pied à titre conservatoire et la convocation pour un entretien disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement des deux salariés en question, dont une élue membre du CSE. Forcément saisie en cas de licenciement d'un salarié protégé, l'Inspection du travail a refusé le licenciement avec l'évocation d'un possible « lien discriminatoire entre la demande et la candidature, le mandat et l'appartenance syndicale de la salariée ».

Droit d'alerte

Cette décision est un appui important pour le CSE, qui a lancé un droit d'alerte. L'instance dénonce la dégradation des conditions de travail et l'installation d'un « climat délétère » depuis plusieurs mois :

L'association d'insertion professionnelle, qui couvre 16 communes et compte moins d'une cinquantaine de salariés, est empêtrée dans un conflit interne depuis plusieurs mois. ARCHIVES EMILIE DROUINAUD/SO

« Le mal-être au travail, une gestion humaine perçue comme autoritaire, un recours excessif aux contrats à durée déterminée et une absence d'écoute réelle », relaie son délégué syndical CGT, Loïc Ajourque.

« Pas de chasse à l'homme »

À la suite de la décision de l'Inspection du travail, le bureau du conseil d'administration a déposé un recours devant le tribunal administratif, affirmant qu'il ne s'agit en aucun cas d'une discrimination syndicale. « Ces décisions collégiales ont été prises à l'unanimité uniquement en fonction de faits précis et avérés, sans aucun lien avec l'appartenance syndicale des deux salariés », indique ses membres dans un communiqué adressé aux salariés de la Mission locale. « Concernant le deuxième salarié, des faits précis ont été constatés, ont fait l'objet de plaintes, et seront abordés avec lui lors d'un entretien préalable à procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement », précise le courrier. Et d'ajouter : « Il n'y a ni cabale, ni chasse à l'homme de notre côté. » En l'attente de ces deux procédures, les salariés sont mis à pied avec maintien de salaire.

L'équipe dirigeante, qui appelle au retour du dialogue et à l'apaisement, tiendra une permanence au siège de la Mission locale le lundi 5 mai et recevra le lendemain, à sa demande, la Milina CGT. De son côté, le CSE plaide pour une reconstruction durable du climat social en s'appuyant sur la voix des salariés. Alors qu'elle vient d'obtenir sa labellisation avec le score de 97 % d'items très satisfaisants ou satisfaisants, la Mission locale donne en ce moment l'image d'une structure déchirée. L'envoi récent d'une lettre ouverte de salariés restés anonymes se désolidarisant des positions du CSE, et appelant au retour du dialogue, n'a pas vraiment apaisé le climat.

À savoir

Talence veut obtenir la 4^e fleur du label Villes et villages fleuris

Environnement. C'était en 2019. Cette année-là, la commune de Talence, dans la métropole bordelaise, obtenait la 3^e fleur du label Villes et villages fleuris, label national qui récompense l'engagement global des communes en faveur du développement durable et du cadre de vie. Six ans plus tard, Talence est candidate à une 4^e fleur et devra, pour cela, mettre les petits plats dans les grands en accueillant prochainement le jury du prestigieux label. Du 22 avril au 30 juillet, 115 communes



ARCHIVES DANIEL BOZEC

réparties sur l'ensemble du territoire seront ainsi évaluées par ce jury national. Mobilisant 74 experts aux profils complémentaires, du paysagiste au professionnel du tourisme, cette nouvelle campagne distinguera les communes les plus investies dans l'amélioration de leur cadre de

vie. Parmi les collectivités locales visitées, 87 sont en lice pour le renouvellement de leur « 4^e fleur » et 28 sont candidates à son accession, dont Talence. Les 115 communes visitées seront évaluées selon un référentiel de 68 critères portant notamment sur la végétalisation, la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources, la valorisation du patrimoine et l'implication des habitants dans les projets. Pour Talence, l'enjeu est de taille. À l'heure actuelle, seules 287 communes françaises arborent les quatre fleurs, dont deux en Gironde, Bordeaux et Blanquefort.



Le centre d'animation et social Bastide-Benauges vendredi. Y. D.



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milina.cgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/www.mlcgt.fr>

Tract N°3: 5 février 2026: “Mission Locale Technowest : Ils brisent les salariés, musèlent les élus, trahissent les jeunes - ça suffit !” Appel à la grève pour le 27 février 2026



**MISSION LOCALE TECHNOWEST :
Ils brisent les salariés, musèlent les élu·es,
trahissent les jeunes - ÇA SUFFIT !**



*Les salarié·es de la Mission Locale Technowest (Mérignac) connaissent une
dégradation grave et rapide de leurs conditions de travail :*

*Les élu·es et **militant·es CGT** ont alerté.*

Alerte des élu·es du CSE, pourquoi ?

- En 3 mois, l'équipe de Blanquefort est passée de l'équivalent de **5,3 conseiller·es à 1,8.**
- Recours systématiques :
 - ✓ Aux contrats précaires
 - ✓ Contrats aidés
 - ✓ Contrats non renouvelés
 - ✓ Départs non remplacés
- Dénonciation des charges de travail devenues intenable ;
- Des jeunes accueilli·es dans des conditions que les professionnel·les jugent **contraires à leurs missions et à leur éthique.**
- Le CSE a **alerté à de multiples reprises** la direction et le Président.
- Des salarié·es sont aujourd'hui en **arrêt de travail pour épuisement professionnel**, avec des accidents du travail reconnus, notamment des élu·es et militant·es CGT



**Toutes ces attaques ont un impact sur notre jeunesse.
Ces salarié·es accompagnent au quotidien les jeunes**

Quand les représentant·es du personnel CGT agissent, ils sont entravé·es dans leurs missions d'élus·es :

- convocations disciplinaires, mises à pied conservatoires, procédures de licenciement visant des élu·es CSE ou syndiqué·es CGT.
- **l'Inspection du travail a refusé un licenciement**, en lien avec l'activité syndicale.

Défendre les salarié·es ne devrait jamais exposer à des sanctions.

Après des attaques pour faire taire :

- Salarié militant CGT **licencié.**
- Tous les élu·es CGT du CSE et un ancien salarié militant syndical CGT font l'objet de **poursuites au tribunal correctionnel par l'ensemble de la direction pour diffamation**, après avoir exercé leur droit d'alerte faisant partie de leur mission d'élus·es CSE.

Ces procédures ont des impacts :

- sur la **santé** des salarié·es concerné·es, **5 ACCIDENTS du TRAVAIL** en l'espace de quelques mois reconnus par la CPAM, sans précédent au sein de la Mission Locale.
- sur le **fonctionnement du CSE**,
- sur la capacité des représentant·es du personnel à exercer leurs mandats.



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milina.cgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Malgré le refus de licenciement par l'Inspection du travail en 2025, l'élue CGT concernée a dû attendre plus d'un an pour pouvoir réintégrer son poste. Ils ont retiré à l'élue CGT son droit fondamental de travailler ! Il a fallu saisir le Conseil des Prud'hommes pour permettre cette réintégration.

Remise en cause des droits des élu·es et des salarié·es

- Limitation des moyens ou interdiction de communication du CSE vers les salarié·es.
- Consultations obligatoires bafouées.
- Décisions prises et annoncées sans consultation effective et préalable du CSE.



La CGT continuera d'agir, d'alerter et de défendre les salarié·es, sur le terrain et au travers des mandats des élu·es au CSE.

Ces pratiques ne sont pas acceptables, la CGT continuera à les combattre

NOS REVENDICATIONS :

- Arrêt des procédures judiciaires contre les élu·es CGT.
- Augmentation des effectifs
- Amélioration de l'organisation et des conditions de travail
- Respect des mandats syndicaux du CSE, de ses élu·es, et du Code du travail.
- Protection réelle de la santé et de la sécurité des salarié·es.
- Mise en place de mesures concrètes pour la protection de l'ensemble des salarié·es

**Toute la CGT doit se mobiliser
pour soutenir les camarades CGT de la mission locale**

**VENDREDI 27 FÉVRIER 2026
A 14H**

Place Charles de Gaulle MERIGNAC

Contacts: ulcgtmerignac@gmail.com

cgtmilina@gmail.com

cgtmlpaio@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milnacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Lien: 27 février 2026 : Lien Youtube : prises de parole

Video You Tube : prise de parole lors du rassemblement 27 février 2026:

 ML Mérignac 27 Févier 2026 CGT ML



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Tract N°4: 5 mars 2026: “Mission Locale Technowest Mérignac mobilisation pour les libertés syndicales” 2026



MISSION LOCALE TECHNOWEST MERIGNAC MOBILISATION POUR LES LIBERTES SYNDICALES

Mission Locale Mérignac : on bafoue les libertés d'expression et d'opinion

Toyfia, Céline, Zülbiya, Loïc et Guillaume, 5 salariés, tous syndiqués à la CGT (dont 4 élus au CSE) sont convoqués le 24 septembre prochain au Tribunal Correctionnel de Bordeaux pour diffamation. Dans les faits, ils n'ont fait qu'essayer d'exercer leur mandat d'élus et ont fait le choix de se syndiquer à la CGT.

Le président de la Mission Locale et la direction ont licencié Guillaume en mai 2025. Ils ont aussi voulu licencier Toyfia. Mais l'inspection du travail a refusé son licenciement faisant le lien entre la procédure de licenciement et l'appartenance syndicale de Toyfia...à la CGT ! Malgré cette décision, il a été longtemps interdit à notre camarade de revenir travailler. Rémunérée pour rester chez elle ! Ce n'est qu'après avoir saisi le Tribunal que Toyfia a pu récupérer son droit à venir travailler. Mais dans quelles conditions ?!

La direction interdit les élus du CSE de communiquer avec les salariés, leurs collègues !

Les accidents de travail et les arrêts maladie se multiplient.

À la Mission Locale de Mérignac, défendre les salariés et être syndiqué à la CGT exposent à des sanctions. Quand les représentants du personnel CGT agissent, ils sont entravés par l'employeur. Le CSE est empêché de remplir la mission pour laquelle il est élu.

**La CGT s'est mobilisée le 27 février 2026,
depuis rien n'a changé**

Avant toute reprise de dialogue la CGT revendique :

- L'arrêt des procédures judiciaires contre les élu-es CGT
- La réintégration de notre camarade licencié

abusivement Mais aussi :

- L'amélioration de l'organisation et des conditions de travail
- Le respect des mandats syndicaux du CSE, des élu-es, du Code du travail.
- La protection de la santé et de la sécurité des salarié-es.
- La mise en place de mesures concrètes pour la protection de l'ensemble des salarié-es

Les 16 maires de l'agglomération de Mérignac, parfois élus au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale, sont interpellés. Ils doivent prendre leur responsabilité. Ce sont eux qui notamment valident (ou pas) les procédures coûteuses de licenciements. Rappelons que les Communes financent en partie la Mission Locale.

Cet acharnement contre nos camarades, contre nos élus et mandatés doit cesser. La CGT ne laissera pas faire. Les rendez-vous sont d'ores et déjà pris dans les tribunaux et ailleurs pour d'autres actions.

Ne pas jeter sur la voie publique



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Courrier: 5 mars 2026 : Courrier “Aux 16 Maires de l’Agglomération de Mérignac”



Aux 16 Maires de l’Agglomération de Mérignac

Objet : Répression syndicale à la Mission Locale de Mérignac - Technowest

Madame/Monsieur la/le Maire,

Nous tenons à vous informer de la situation que subissent 5 salariés, syndiqués à la CGT, à la Mission Locale de Mérignac. Parmi ces 5 salariés, 4 sont élus au CSE. Le 5^{ème} a été licencié de façon abusive.

En 2025, Zülbiya, Céline, Toyfia et Loïc ont été élus au CSE sur la liste CGT. Depuis, ils sont empêchés d'exercer leur mandat de représentant du personnel. Ils ont ordre de ne pas communiquer avec les salariés qu'ils sont censés représenter !

Une procédure de licenciement a été engagée contre notre camarade Tofya. Le licenciement a été refusé par l'inspection du travail qui évoque un lien entre l'appartenance syndicale et la procédure de licenciement engagée à son encontre. Malgré le refus du licenciement, Tofya a été longuement interdite de revenir travailler. Rémunérée par la Mission Locale pour rester chez elle !

Un autre salarié, Guillaume, syndiqué à la CGT a lui été licencié abusivement en mai 2025.

Ces 5 camarades se sont également vus assignés au Tribunal Correctionnel. Ils sont poursuivis au pénal pour diffamation ! Leur tort ? Exercer leur mandat et être syndiqués à la CGT ! Toutes ces procédures coûteuses sont financées par de l'argent public normalement destiné à l'accompagnement des jeunes.

Le 27 février dernier, la CGT a organisé un rassemblement en soutien à nos 5 camarades. Ce n'est bien sûr que le début.

Nos camarades subissent des pressions depuis le moment où ils se sont présentés et/ou ils ont affiché leur appartenance syndicale. Depuis, ils subissent de multiples atteintes à la liberté syndicale.

La Mission Locale de Mérignac couvre 16 communes, dont celle dont vous êtes Maire. C'est pour ce motif qu'il nous semblait important de vous interpellier sur cette situation pour laquelle le préambule de notre Constitution relatif au fait syndical est selon nous largement bafoué.

Ces multiples décisions de licenciements, de procédures contre nos camarades ont-elles fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration ?

Toute la CGT accompagnera sans relâche ses camarades discriminés à la Mission Locale de Mérignac.

Au nom de la liberté syndicale, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur le/la Maire, l'expression de nos sincères salutations.

La FNPOS CGT
Vincent DELVALLE
06 64 13 98 13

La CGT ML Nouvelle-Aquitaine
Emilie Girodole
06.89.37.66.59

L'UL CGT Mérignac
Pierre Giacomini
06.48.01.52.75

L'UD CGT Gironde
Stéphane Obé
secretariat@cgt-gironde.org

Ne pas jeter sur la voie publique



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

16

Bordeaux Agglo

MÉRIGNAC

Conflit social, plaintes : Technowest, la Mission locale impossible ?

L'association d'insertion présente dans 16 communes vit depuis plus de quinze mois une crise interne majeure. Derniers rebondissements : le licenciement des deux directrices, un signalement au procureur et une plainte contre la gouvernance

Serge Latapy
s.latapy@sudouest.fr

La Mission locale Technowest (1) vit une crise interne majeure. Et ça ne date pas d'hier. Ce « climat social délétère » régnant dans cette structure associative d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans, active dans 16 communes de l'ouest de la métropole de Bordeaux au sud du Médoc, avait été relaté par « Sud Ouest » l'an dernier. Il ne s'est guère apaisé depuis. Une action syndicale est venue le rappeler, le 27 février dans le centre de Mérignac, non loin du siège de la MLT. Des militants CGT, autour du secrétaire giron-din Stéphane Obé, dénonçaient « une politique de répression anti-syndicale » dans la structure qui emploie une soixantaine de salariés, en majorité conseillers en insertion.

Au cœur des tensions, un conflit au long cours entre les élus CGT du personnel au CSE, l'instance représentative du personnel, et la gouvernance de la MLT, dotée d'une codirection, d'un conseil d'administration et d'un bureau de dix membres où siègent élus des collectivités et représentants institutionnels.

Salarié protégé

Chaque partie a une version sur les origines de la crise. Pour le syndicat, elle trouve sa source dans un management devenu « autoritaire et clientéliste » des deux codirectrices nommées en interne en 2021, sur fond de « précarisation » et « détérioration des conditions de travail ». Pour Pierre Sauvey, élu municipal délégué à l'emploi sous le précédent mandat, encore président de la MLT, il faut chercher à l'antenne de Blanquefort. Fin 2024, il lance avec la direction une procédure disciplinaire contre une salariée pour des faits de « harcèlement moral » sur d'autres employées. Problème : la mise en cause se révèle candidate CGT, puis élue en janvier 2025 à la liste CGT remportant les quatre sièges du CSE. Ce qui n'empêche pas le bureau de valider sa mise à pied, préalable au licenciement.

Saisie, l'Inspection du travail annule la procédure touchant à une salariée protégée. Mais le bureau

vote un recours devant le tribunal administratif. « Quand l'action a été lancée, nous ignorions son statut de candidate », dit le président. « Les accusations n'ont jamais été vérifiées, la méthode a été brutale », rétorquent les élus du personnel CGT Loïc Ajourque et Zulbiya Tas. La salariée a été réintégrée à mi-temps, mais le recours n'est pas retiré.

Autre point de rupture, le sort d'un autre salarié de cette même antenne. De retour d'arrêt maladie, il est convoqué à un « entretien de reprise » qui tourne mal. Le président et les directrices s'aperçoivent qu'il enregistre la séance et lui demandent d'effacer, ce qu'il refuse. Il est mis à pied puis licencié en mai 2025 pour faute ; les dirigeants portent plainte pour

« Les accusations n'ont jamais été vérifiées, la méthode a été brutale »

enregistrement illégal et diffamation. « L'entretien était bienveillant, sa conduite inexcusable », relate Pierre Sauvey. « Ce salarié était en situation de faiblesse. C'était un entretien disciplinaire et l'enregistrement peut le prouver », rétorque la CGT. Le salarié a saisi les prud'hommes.

Au même moment, les élus du CSE usent de leur droit d'alerte pour « danger grave et imminent » sur la santé de salariés : « On comptait une dizaine d'arrêts, maladie ou accidents du travail. » Ils dénoncent aussi « des entraves au droit syndical et discriminations ». L'Inspection du travail lance une enquête. En juillet 2025, la tension monte d'un cran quand les directrices assignent les quatre élus du CSE au correctionnel, pour diffamation.

Courriers anonymes

La rentrée est aussi tendue. Plusieurs lettres anonymes sont envoyées aux mairies et membres du CA. L'une d'elles atterrit sur les bureaux de la Ville de Mérignac. « Elle dénonçait le climat social et mettait en cause les directrices », relate le maire PS Thierry Trijoulet. La gouvernance porte plainte contre X.

La Ville lance un audit sur cette structure financée par des fonds publics : environ 4 millions d'euros par an, dont deux tiers par l'État, le reste par les collectivités, dont la Ville de Mérignac (280 000 euros).

Au début 2026, nouveau rebondissement. Les directrices sont convoquées par le président pour « explication » et le 21 février, elles sont licenciées, après entretien. « Le bureau a découvert des faits

qu'il a considérés comme suffisamment graves pour voter ces deux licenciements dans le cadre d'une procédure disciplinaire », formule Pierre Sauvey, qui ne veut rien révéler des motifs du renvoi. « J'ai été clairement abusé dans ma confiance. » « Depuis des mois, nous alertons sur le manque de transparence financière de la structure », commentent les élus CGT, qui ignorent aussi les faits reprochés. De son côté, le maire a fait mi-

« C'est un cauchemar qui dure depuis plus d'un an »

mars un signalement au procureur : « C'était une obligation vu certains faits, qu'il appartient à la justice de qualifier », dit Thierry Trijoulet, qui avait reçu le syndicat en février.

Une directrice par intérim a été nommée en interne. « On a pris des mesures pour apaiser les choses », dit Pierre Sauvey qui parle d'un dialogue social renoué. « Il s'est amélioré sur la forme mais pas sur le fond », répond la CGT, qui demande le retrait de toutes les procédures et la réintégration du salarié licencié. Refus du bureau. « Une question de principe », selon le président. En réponse, les élus du CSE et le salarié licencié ont déposé le 17 mars une plainte « contre la structure, son président, les ex-directrices, la responsable RH et le bureau ». Motifs : « Entrave, discrimination syndicale, harcèlement moral, manquement à l'obligation de publication des comptes... » « On veut connaître les responsabi-

« UNE MANŒUVRE DÉCONNECTÉE DU RÉEL »

Rencontrées en présence de leur avocate, les ex-codirectrices nient fermement les accusations de gestion ou management dé-faillants, tout en défendant pied à pied leur bilan social. « Toutes les actions que nous avons portées ont été validées par le bureau », assurent les deux cadres. Sur l'opacité supposée de la gestion, « les rapports annuels ont été présentés. Il n'y a pas de surprise ». D'autant que « la direction ne peut prendre aucune initiative sans l'aval du président ». Après leur licenciement disciplinaire, « mes clientes attendent leur réintégration au sein de la structure », pose l'avocate Véronique Vouin, qui évoque « la nullité d'une procédure basée sur des faits inexacts ou erronés [...] C'est une manœuvre déconnectée du réel ».

tés », insistent Loïc Ajourque et Zulbiya Tas.

Quelle ambiance à la MLT ? Tous décrivent un personnel divisé, entre crainte et lassitude, ce dernier sentiment semblant le plus partagé. « C'est un cauchemar qui dure depuis plus d'un an », déplore Pierre Sauvey, qui s'apprête sans regret à passer le relais mais veut insister sur les actions positives. « On accompagne plus de 4 000 jeunes par an. On a obtenu une labellisation nationale. On va déménager dans de nouveaux locaux. Je souhaite que tout cela s'apaise pour le bien du territoire et des jeunes. » Un vœu partagé par toutes les parties.

(1) Hormis le nom, la Mission locale n'a rien à voir avec Bordeaux Technowest, l'association incubatrice de start-up.



Le 27 février, action de l'union locale CGT Mérignac, rejoint par les militants des Missions locales et le secrétaire départemental Stéphane Obé, pour dénoncer la « politique de discrimination syndicale » au sein de la Mission locale Technowest. S.L./SO



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milina/cgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/www.mlcgt.fr>

Gironde : licenciements en série, signalements et nouvelle plainte... à la Mission locale Technowest, une fabrique à problèmes



Devant le siège de la Mission locale Technowest, rue Montgolfier à Mérignac. © Crédit photo : S. L. / SO Par [Serge Latapy](#) - 18 mai 2026 Mis à jour le 18/05/2026 à 8h35.

La Mission locale Technowest, association d'insertion active dans 16 communes et qui a son siège à Mérignac, a changé de gouvernance. Mais après les licenciements disciplinaires de plusieurs salariés dont les codirectrices, les conflits internes, contentieux, plaintes et signalements à la justice, le tout sur fond de « dysfonctionnements » de gestion, ne sont pas soldés

Mercredi 6 mai, [la Mission locale Technowest](#) a changé de gouvernance. Le nouvel adjoint mérignacais à la jeunesse Stéphane Brunel a succédé à Pierre Sauvey, conseiller municipal sortant, à la présidence de cette association d'insertion pour les 16-25 ans d'environ 55 salariés, active [dans 16 communes de la métropole et du Médoc](#) et qui a son siège à Mérignac. Avec lui, les membres du conseil administratif et du bureau, composés d'élus et représentants d'institutions, ont été renouvelés à la faveur des municipales.

L'association d'insertion présente dans 16 communes de la métropole et du Sud Médoc, qui a son siège à Mérignac, vit depuis plus de quinze mois une crise interne majeure, dans une ambiance sociale tendue. Derniers rebondissements : le licenciement des deux directrices, un signalement au procureur et une plainte de quatre élus CGT et un salarié contre la gouvernance

Un changement bienvenu après les soubresauts qui ont agité l'association, traversée depuis plus d'un an par une lourde crise interne. L'établissement, financé par l'État et les collectivités à hauteur d'environ 4 millions d'euros par an, fait l'objet de deux audits, par la Ville de Mérignac et la Direction générale des finances publiques (DGFIP). En attendant



peut-être une enquête judiciaire, conséquence des deux signalements au procureur par le maire et le préfet, après la découverte de « dysfonctionnements de gestion », selon la formule prudente du maire PS [Thierry Trijoulet au conseil municipal du 13 avril](#). Sans compter une enquête de l'Inspection du travail, les nombreuses plaintes croisées ou les contentieux prud'homaux recensés depuis un an. Comment en est-on arrivé là ?

Courrier anonyme

Deux affaires, deux crises, se chevauchent dans ce dossier. Un conflit social au long cours entre les élus CGT et l'ancienne gouvernance, bureau et direction, avec des accusations de management autoritaire ou clientéliste, entrave et discrimination syndicale d'un côté, diffamation de l'autre, harcèlement des deux côtés. Une crise de gouvernance et de gestion, qui s'est traduite par le divorce soudain entre le président et les codirectrices, licenciées pour faute grave après le vote du bureau, en février. « J'ai été clairement abusé dans ma confiance », justifiait le président Pierre Sauvey.

À l'origine de ce retournement, une histoire rocambolesque de courrier anonyme, qui en dit beaucoup sur l'ambiance délétère des derniers mois. Cette lettre dénonçant le management et la gestion des directrices a été envoyée à plusieurs élus, dont le maire de Mérignac. Une plainte pour diffamation a été lancée par la gouvernance. La personne ayant posté le courrier a été ensuite identifiée comme étant proche d'une salariée de la structure. Mais, autre conséquence de l'enquête de police, « certains éléments du courrier se sont révélés vrais », relaient plusieurs sources, dont Pierre Sauvey, qui a retiré sa plainte.



L'association d'insertion pour les 16-25 ans d'environ 55 salariés est active dans 16 communes de la métropole et du Médoc. S. L. / SO

« Tombé de ma chaise »

Au cœur de la polémique, la Fabrique Technowest, une association créée fin 2024 pour encadrer [la Fabrique à projet](#), dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise. « Le bureau avait donné son aval car le but était de capter des subventions externes », rembobine Pierre Sauvey. Mais en l'occurrence, l'argent est venu essentiellement de la Mission, qui aurait versé selon les sources plus de 400 000 euros, sous la forme d'un don et d'un prêt, à la Fabrique. Le président a aussi découvert que les codirectrices touchaient une rétribution (de 75 % du Smic chacune), en plus de leurs salaires, comme coprésidentes de l'association. Ce qui est légal sous certaines conditions de transparence. Non réunies ici, selon lui.



La « priorité » du nouveau président Stéphane Brunel « est d'apaiser les rapports sociaux et humains »

« Quand je l'ai appris en janvier, je suis tombé de ma chaise », dit Pierre Sauvey qui affirme que « le bureau n'a jamais validé les statuts, la rémunération, ni les transferts. Les directrices ont utilisé ma signature à mon insu. » Comment ces fonds ont-ils été utilisés ? « Des actions ont bien été menées, une partie du prêt a ensuite été remboursée. Mais le bilan reste opaque », affirme le président. Début avril, au nom de la Mission locale, il a porté plainte pour « faux, usage de faux, abus de confiance et escroquerie » contre les ex-directrices.

Quelques jours plus tard, le futur ex-bureau procédait à de nouveaux licenciements disciplinaires de deux salariées : une responsable des ressources humaines et une assistante de gestion, réputées proches des codirectrices. « Un problème de loyauté. Elles ont agi contre les intérêts de la Mission », justifie l'ex-président, qui a exposé au personnel présent lors de la passation de pouvoir, le 6 mai, les raisons du renvoi des directrices.

« Dérive de gestion »

« Ça n'a pas surpris les salariés, il y a des choses sur lesquelles on alertait depuis des mois. En CSE, on a souvent posé des questions sur la Fabrique, sans réponse », relaie Loïc Ajourque, l'un des quatre élus CGT du personnel, tous en conflit avec l'ex-direction. Il pointe la politique de rigueur de ces dernières années et souhaite que « l'enquête financière se double d'une enquête sociale », pour de nombreux « salariés en souffrance ».

Pressions, licenciement, entrave, plaintes au pénal, actions aux prud'hommes... Le conflit au long cours au sein de la structure d'insertion n'est pas résorbé, selon la CGT

Beaucoup restent prudents sur la qualification des faits, qui restent à l'appréciation de la justice. Tous veulent rassurer sur la situation de la Mission locale. « Il n'y a pas de trou financier », avait relayé Thierry Trijoulet en conseil municipal, parlant de « dérive de gestion ». « Les finances de la Mission se portent bien », rassure Pierre Sauvey. Des audits sont en cours mais « l'enquête judiciaire n'a pas été lancée à ma connaissance », relaie le nouveau président Stéphane Brunel, qui préfère regarder devant : « Ma priorité est d'apaiser les rapports sociaux et humains. » Il promet un fonctionnement plus transparent, un dialogue social et insiste sur la pérennité de l'activité, malgré tout : « Les jeunes sont toujours accueillis, les équipes sont performantes, la structure fonctionne. »

« Aucune faute n'est caractérisée »

M^e Véronique Vouin, avocate des codirectrices, ne change pas de position et invoque toujours « la nullité » de la procédure de licenciement, demandant la réintégration de ses clientes. « Aucune faute n'est caractérisée. » Les signalements n'y changent rien : « S'il y a enquête, nous serons ravis d'y répondre. » Quant à la plainte de Pierre Sauvey, « elle ne nous est pas parvenue ». Sur les statuts de la Fabrique, « ils ont été déclarés, votés, déposés. Comment le président peut-il faire semblant de les découvrir des mois après ? » Même chose pour la rétribution des directrices, « légale » et justifiée, les délégations de signature et les initiatives de gestion « qui n'ont pu se faire sans que président, trésorier et comptable soient informés. [...] Tout est tracé, mes clientes n'ont rien fait d'irrégulier ».



Affiche: 1er juin 2026 : “Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales pour les 5 de la Mission Locale de Mérignac”



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milina.cgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Motion: 3 juin 2026 : Motion du 54ème congrès CGT: “Face à la répression la CGT répond mobilisation”



Motion du 54^{ème} Congrès CGT

Face à la répression la CGT répond mobilisation !

Soutien à nos 5 camarades de la Mission Locale de Mérignac convoqués au Tribunal Correctionnel de Bordeaux le 24 septembre 2026

Une attaque frontale inédite contre la CGT : 5 syndiqués de la Mission Locale Technowest de Mérignac sont assignés en correctionnelle pour syndicalisme et représentation du personnel : Loïc, Toyfia, Céline, Zülbiya et Guillaume. Accusés de diffamation pour avoir simplement voulu exercer leurs mandats !

Dans cette Mission Locale depuis plusieurs années :

- des procédures disciplinaires et licenciements visant des militants CGT, dans un contexte reconnu comme potentiellement discriminatoire par l'Inspection du travail,
- multiplication des sanctions et pressions individuelles, y compris dans des situations de droit d'alerte pour danger grave et imminent,
- une dégradation alarmante de la santé des salariés (arrêts maladie, accidents du travail reconnus),
- des atteintes répétées aux droits syndicaux et au fonctionnement du CSE (entraves, restrictions de communication, remise en cause des moyens des élus).

Le Congrès dénonce les pratiques discriminantes pratiquées par les élus dirigeants de la Mission Locale de Mérignac.

C'est un nouveau cap qui est franchi avec cette « procédure bâillon » visant nos militants CGT en les jetant devant les tribunaux, comme Téfal le fait avec notre secrétaire générale Sophie BINET.

Le Congrès apporte son soutien aux 5 camarades réprimés à Mérignac et à tous les militants et militantes CGT poursuivis.

Le Congrès appelle toutes ses organisations à rejoindre massivement le rassemblement organisé lors de la **journée d'action pour les libertés syndicales, la liberté d'opinion, la liberté d'expression et contre toutes les formes de répression et de discrimination syndicale.**

Soutien total jusqu'à la relaxe de nos 5 camarades

RASSEMBLEMENT JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à 14 heures

Tribunal Correctionnel de Bordeaux

54^{ème} Congrès
Tours, le 3 juin 2026



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinaacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

14

Bordeaux Agglo

MÉRIGNAC

En changeant de locaux, la Mission locale Technowest « tourne une page »

Depuis le 1^{er} juillet, le siège de la Mission locale Technowest est installé au Carré jeunes. Après une crise interne, l'équipe dirigeante renouvelée veut rassurer sur l'état financier, l'activité et les projets



La Mission locale Technowest reçoit le public depuis le 1^{er} juillet dans ses nouveaux locaux du Carré jeunes, cours de l'Yser. S. L. / SO

Serge Latapy
s.latapy@sudouest.fr

Changement de gouvernance, de direction, de locaux... La Mission locale Technowest (MLT) ouvre un nouveau chapitre. Depuis le 1^{er} juillet, le siège de l'association d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans, active dans 16 communes de la métropole et du Médoc, est installé au nouveau Carré jeunes, bâtiment flambant neuf du centre-ville de Mérignac. Un espace mutualisé que la trentaine de personnels de la MLT - sur environ 50 salariés, répartis dans cinq antennes - va partager avec Info jeunes Mérignac et Technowest logement jeunes, structure d'hébergement partenaire qui gère une soixantaine de nouveaux logements sur ce bâtiment de trois étages. Le Carré jeunes sera inauguré le 16 septembre, mais il est déjà opérationnel et accueille le public. Bureaux modernes au premier, espaces partagés d'accueil et réunion au rez-de-chaussée : personne à la Mission ne semble regretter les anciens locaux, rue Montgolfier. Ni sans doute les quelque dix-huit

CONTENTIEUX EN COURS

La MLT a connu une longue période de conflits opposant les élus CGT du personnel à l'ex-direction, suivie d'une crise de gouvernance et de gestion, qui se sont soldés par les licenciements pour faute de plusieurs salariés. De nombreuses actions sont en cours, civiles, pénales ou administratives. Au moins quatre salariés, dont les ex-codirectrices, ont saisi les prud'hommes. La découverte de dysfonctionnements de gestion ont motivé deux signalements au procureur, par le maire et la préfecture. Plusieurs plaintes, parfois croisées, ont aussi été déposées pour harcèlement et diffamation, par les élus CGT et l'ex-direction, ainsi qu'une autre par l'ex-président contre les anciennes directrices, qui contestent toute faute.

mois passés, marqués par une crise interne dont « Sud Ouest » s'est fait l'écho (nos éditions du 1^{er} avril et du 18 mai).

« Consolider l'équipe »

« Ce déménagement nous permet de tourner une page », posent le récent président de la MLT, Stéphane Brunel, et la nouvelle directrice, Olivia Delavault. Le premier, nouvel adjoint mérignacais à la jeunesse, la citoyenneté et l'insertion, qui a succédé à Pierre Sauvez en mai dernier, est aussi enseignant-chercheur (Université de Bordeaux, CNRS) spécialiste de productique, des organisations de travail et de pédagogie. Ce qui peut

aider, dans cette fonction bénévole où les candidatures ne se bousculaient pas : « J'ai accepté en connaissance de cause ».

La seconde connaissait déjà bien la structure : cette spécialiste des domaines de la formation et l'emploi travaillait depuis trois ans au sein de l'ADSI Technowest (insertion tout public) et la MLT ; elle a été titularisée à la direction, après avoir assuré l'interim depuis mars. Une nouvelle directrice administrative et financière a aussi été embauchée ; le recrutement d'une assistante est en cours. « L'objectif est de consolider l'équipe actuelle », après le départ de plusieurs salariés. Tous les contentieux ne sont pas soldés et

« la justice suit son cours » (voir encadré). Mais la nouvelle équipe veut « regarder vers l'avant ».

Son message ? « Rappeler que la MLT est une structure saine en termes d'activité de gestion », pose Olivia Delavault. Malgré la crise interne, « parfois ressentie durement par le personnel », l'activité d'accueil et d'accompagnement des jeunes a toujours été maintenue, et la MLT est en « ordre de marche ».

L'audit financier de la Direction générale des Finances publiques (qui n'a pas rendu toutes ses conclusions), a pointé un « manque de procédures claires dans la prise de décision », mais aurait écarté l'idée d'un important déficit. Le budget, en légère baisse (« comme toutes les Missions locales de France ») s'établit à 3,8 millions d'euros cette année. Mais il reste « solide » et bénéficie du soutien renouvelé de l'État (DDETS), principal financeur (à 70 %) avec les collectivités. « Nous avons dû leur donner des gages de bon fonctionnement et de transparence, ce qui est normal. Nous avons remis à plat l'organisation des postes, pour éviter la personnalisation ».

Après les nombreuses tensions entre élus du personnel CGT et gouvernance, l'équipe évoque un dialogue social renouvelé, « plus sincère et transparent », notamment au sein du CSE, dont la dernière séance s'est tenue le 15 juillet. Côté activité, « notre mission, c'est d'abord de continuer ce qui se fait bien ». On rappelle que la MLT a obtenu en 2025 un label national « d'excellence ». Le nombre de jeunes accompagnés n'a pas baissé, « plus de 4 000 par an », dont environ 800 qui bénéficient du Contrat engagement jeune (CEJ). Au Carré jeunes, la MLT anime aussi l'Espace régional d'information de proximité (Erip, tous publics), avec un personnel investi.

Côté projets, l'équipe veut développer le « laboratoire des initiatives », visant à associer les jeunes « à des projets innovants et citoyens ». A plus long terme, Stéphane Brunel envisage « la création d'un tiers lieu, entre accueil et formation ». Avant cela, il faut d'abord investir pleinement le nouvel espace. Avec une gestion au carré.

Carré jeunes, 15 avenue de l'Yser, Mérignac, mltechnowest.com

BORDEAUX

Des pique-niques pour « démocratiser le véganisme »

Pour promouvoir le régime végétal, l'association Futur organise des pique-niques 100 % végétaux dans plusieurs villes de France, dont Bordeaux

Gâteaux au chocolat, quiches lorraines et pizzas, le pique-nique qui se déroule sur la plage du Lac semble classique, à une exception près : il est 100 % végétal. Une vingtaine de personnes se sont réunies dimanche 23 août à l'ap-

pel de l'association Futur pour un pique-nique sans produits d'origine animale.

Futur est une association de défense de la cause animale, qui lutte, entre autres, contre l'élevage, la chasse et la corrida. Sa

branche « Futur vegan expérience » organise des pique-niques végétaux dans 22 villes de France au mois d'août. « Le but, c'est de démocratiser le véganisme, de montrer que ça peut être fun », explique Mélissa Martinez, référente régionale.

Cause animale

Ce pique-nique permet aux participants de se retrouver : « Ça fait du bien, on n'a pas besoin de se justifier », explique Ada. Tous sont

végans ou végétariens pour lutter contre l'exploitation des animaux. Certains, comme Manon, y sont sensibles « depuis petite », mais pour d'autres, la transition a été plus brutale.

Vincent et Lauren sont devenus végans lors de leur tour d'Europe en fourgon : « Pendant une semaine, on a regardé des reportages sur les industries de la pêche, du lait, du cuir. Le décalé a été immédiat ».

Le groupe Future Vegan Expérience de Gironde organise chaque mois des rencontres dans des restaurants végans, auxquels les membres du groupe WhatsApp sont conviés.

Pauline Grimaux Sauboua



Façon subbergé espagnole, chacun apporte un plat pour le pique-nique végétal. P. G. / SO



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milina/cgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

PAS DE CONQUÊTES SOCIALES SANS LIBERTÉS SYNDICALES

POUR LES 5 DE LA MISSION LOCALE DE MÉRIGNAC

LE 24 SEPTEMBRE 2026

**RASSEMBLEMENT À PARTIR DE 12H00
AUDIENCE À 14H**

**PARVIS DES DROITS DE L'HOMME
DEVANT LE TRIBUNAL
(30 RUE DES FRÈRES BONIE - BORDEAUX)**



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milnacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr



MISSION LOCALE DE MÉRIGNAC NOS 5 CAMARADES EN CORRECTIONNELLE !

**APPEL AU RASSEMBLEMENT
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à partir de 12h00
Tribunal de Bordeaux**



Une attaque frontale inédite contre la CGT 5 camarades « en correctionnelle » pour syndicalisme et représentation du personnel

En janvier 2025, une liste CGT a été élue dès le premier tour. Elle est composée de 4 camarades : Loïc, Toyfia, Céline, Zülbiya.

Une situation sociale fortement dégradée depuis plusieurs années :

- des **procédures disciplinaires et licenciements** visant des militants CGT, dans un contexte reconnu comme potentiellement discriminatoire par l'Inspection du travail,
- une **multiplication des sanctions et pressions individuelles**, y compris dans des situations de droit d'alerte pour danger grave et imminent,
- une **dégradation alarmante de la santé des salariés** (arrêts maladie, accidents du travail reconnus),
- des **atteintes répétées aux droits syndicaux et au fonctionnement du CSE** (entraves, restrictions de communication, remise en cause des moyens des élus).

Des procédures « bâillon »

C'est dans un contexte plus large de restructurations, de sous-effectifs et de climat social délétère que la Direction engage des procédures « bâillons » visant nos militants CGT.

En effet, cela a commencé par la mise à pied conservatoire d'une candidate de la liste CGT et la convocation à un entretien préalable en vue d'un licenciement (4 jours avant le 1^{er} tour des élections au CSE). Ce licenciement a été refusé par l'inspection du travail qui évoque notamment un lien entre l'appartenance syndicale et la procédure de licenciement initiée par l'employeur. Malgré tout, les pressions ont continué et la Mission Locale a licencié un autre camarade, Guillaume (salarié non-protégé) en mai 2025.

Les plaintes au procureur ont été déposées pour diffamation par la Direction à l'encontre des 4 camarades élus du CSE et du camarade licencié en mai 2025.

La Mission Locale veut faire taire nos militants CGT

Journée d'action pour les libertés syndicales, la liberté d'opinion, la liberté d'expression et contre toutes les formes de répression et de discrimination syndicale.

**RASSEMBLEMENT JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à partir de 12h00
Audience à 14h00**

**Tribunal de Bordeaux – Parvis des Droits de l'Homme
30, rue des frères Bonie - Bordeaux**

Montreuil, le 8 Septembre 2026

La Mission Locale Technowest (Mérignac-33700) qui compte 48 ETP est l'une des **426 Missions locales** implantées sur le territoire ayant une délégation de missions de service public de l'emploi. Depuis 1982, les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes de 16/25 ans qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Le réseau des missions locales compte **15 000 salariés** qui accompagnent chaque année **1,1 million de jeunes**.



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milina.cgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr

Contacts CGT

La Fédération des Organismes Sociaux CGT : Vincent DELVALLE : 06.64.13.98.13

La CGT ML Nouvelle-Aquitaine : Emilie GIRODOLE : 06.89.37.66.59, Loïc AJORQUE : 06.29.92.64.33



CGT Milina

07.56.10.42.72 | cgtmilina@gmail.com

<https://www.facebook.com/milinacgt/> <https://orgasociaux.cgt.fr/federation/secteurs/missions-locales/>
www.mlcgt.fr